



Procès Verbal des opérations de vote

**Elections des représentants des PARENTS D'ELEVES
au CONSEIL D'ETABLISSEMENT pour l'année 2018/2019**

L'An deux mille dix huit, le 17 octobre à 14h, au Lycée français Alioune Blondin Beye de Luanda, en exécution des règles définies dans le document « organisation de la vie scolaire et des instances du Lycée français de Luanda » :

M. Jean Michel BLETTERY, chef d'établissement

assesseur : Mme VERRISSINO assesseur : Mme BIGOT Mme DACOSTA .

Le bureau de vote reconnaît que les opérations préliminaires aux élections se sont déroulées conformément au document cité, arrête les listes d'émargement.

Le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste a été clos à : 14h00

Nombre d'électeurs inscrits : 1133

Nombre de votants : 60

Nombre de votes par correspondance : 39

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 56

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral : 18,6

Suffrages obtenus par la liste n°1 : A 35

Suffrages obtenus par la liste 2 : B 21

Suffrages obtenus par la liste 3 :

Sont élus : Christophe ADOTTI Diane LECOEUR Louisa VERRISSINO



Lycée ABB Luanda

• Titulaires :

Christophe ADOTTI
Diane LECOEUR
Flouira VERISSIRO

• Suppléants :

Narcé Linier NZOLAS
Anne BIGOT
Edna PEREIRA COSTA

Le procès-verbal dressé et clos le 17 octobre 2018 à Luanda en triple exemplaire a été signé par le Président et les assesseurs.

Le Président

Les assesseurs